

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ GAUTHIER

Du 15/03 au 15/04/2024

ARTICLE 1 - OBJET DU REGLEMENT

GAUTHIER, au capital de 3 190 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Puy-en-Velay sous le n° 489 158 071 00055, dont le siège social est à Solignac sur Loire (43370) – Les Fangeas, propose aux clients particuliers de ses agences HABITAT un programme de récompense de fidélité pour développer ses ventes sur les produits liés à la menuiserie extérieure (fenêtre, volet, porte d'entrée et de garage, portail, vérandas...).

Le Programme de fidélité est communiqué :

- sur le site web
- par e-mailing

ARTICLE 2 - MODALITES DE PARTICIPATION

2.1

Sont éligibles au Programme de Fidélité GAUTHIER les personnes physiques majeures, disposant d'une adresse postale en France métropolitaine, à l'exception des employés de GAUTHIER, de toute société qu'elle contrôle, intérimaires ainsi que de toute personne ayant été associée directement par GAUTHIER à l'élaboration du Programme de fidélité. L'offre s'applique pour les contacts enregistrés du 15 mars au 15 avril 2024. Les clients GAUTHIER doivent justifier d'au moins une précédente facture GAUTHIER de 3 000 € HT antérieure au 14 mars 2024 et avoir un projet de menuiseries, véranda, extension, pergola... d'un minimum de 3 000 € HT.

2.2

Sont exclus de l'offre Fidélité les commandes effectuées dans le cadre d'un SAV.

2.3

L'offre fidélité est validée une fois le règlement total de la nouvelle facture effectué.

ARTICLE 3 - AVANTAGES

3.1.

Chaque offre fidélité validée donne droit au client GAUTHIER à des chèques cadeaux KADEOS INFINI d'un montant équivalent à 10 € par tranche de 1000 € HT de produits commandés, plafonné à 300 € maximum.

Ce bon d'achat est valide dans les conditions définies par la société EDENRED sur le site www.kadeos.fr. Ces chèques cadeaux KADEOS sont valables pour une durée limité.

3.2

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par une autre dotation de valeur équivalente.

ARTICLE 4 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

4.1.

La responsabilité de GAUTHIER ne saurait être encourue en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS - REGLEMENT

5.1.

Le Règlement complet est consultable sur le Site <u>www.gauthier-menuiserie.fr</u> ou disponible sur simple demande auprès de votre agence.

5.2.

GAUTHIER se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement et/ou au Site, à tout moment pendant la durée du programme de fidélité sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

5.3.

Toute modification du Règlement sera mise en ligne sur le Site, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tous les clients GAUTHIER seront réputés l'avoir acceptée du simple fait de leur participation au Programme de fidélité GAUTHIER.

Tout refus de la (ou les) modification(s) du présent Règlement entraînerait leur exclusion du Programme de fidélité GAUTHIER et par conséquent la résiliation des droits et avantages associés.

5.4.

GAUTHIER se réserve la faculté, de plein droit, d'interrompre son Programme de Fidélité, sans préavis et sans avoir à en justifier. La responsabilité de GAUTHIER ne pourra être engagée en aucune manière que ce soit. Dans ce cas, les clients ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au Programme de Fidélité GAUTHIER. En acceptant de participer au Programme de Parrainage, le participant autorise l'utilisation de ses données personnelles pour les besoins du Parrainage, et en outre qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale (le participant pouvant s'y opposer sans frais ni justificatif) par GAUTHIER.

En application de la loi 78-17 du 6/01/1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour toute donnée personnelle les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

GAUTHIER Les Fangeas 43370 SOLIGNAC S/ LOIRE

Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande (un seul remboursement de timbre par participant). Les données collectées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 7 – DROIT APPLICABLE

Le présent Règlement en langue française sera exécuté et interprété conformément au droit français.

Solignac sur Loire, le 5 mars 2024.